

**ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

N°2023- 70/6.1  
p.5

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44, R225 et R 225-1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2, L 2213., L 2213-5

Vu la demande présentée par la société SPIE CityNetworks à MOUEN, pour des travaux de branchement aux réseaux souterrain de Monsieur LE BUZULIER Kévin du jeudi 24 août 2023 au jeudi 31 août 2023 de 8h à 18h au 24 rue des Ormes à Marigny.

CONSIDERANT la sécurité à mettre en place pendant le déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement au 24 rue des Ormes à Marigny.

**ARRETE**

Du jeudi 24 août 2023 au jeudi 31 août 2023 de 8h à 18h

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits au 24 rue des Ormes à Marigny du jeudi 24 août 2023 au jeudi 31 août 2023 de 8h à 18h.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise pour matérialiser ces interdictions.

Article 3 : Le maire et le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 13 juillet 2023

Pour le Maire et par délégation,  
Valérie BISSON, conseillère municipale

